

COMMUNE D'ALLONDRELLE LA-MALMAISON

Compte rendu des délibérations de la Séance ordinaire du 7 avril 2017 à 17H30

L'an deux mil dix-sept, le sept avril, à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Jean-François MARIEMBERG, Maire.

Etaient présents : MM. MARIEMBERG Jean-François Maire, CLAUDET Eric 1er adjoint, BOUS Xavier 2ème adjoint, Mmes, LEPAGE Isabelle, CHAPUT Marie-Ange, JONETTE Marie LE LOUARN Françoise par procuration à Jean-François MARIEMBERG, MM. PETRUZZELLI Nicolas, MALGRAS Jean-Marc, CAPART François.

Absents excusés : MM. VENERUCCI David, BUDIN Eric, LEDOYEN Jean-Pierre, BLANCHETETE Gilbert, Mme BECRET Lise.

1. Compte administratif et compte de gestion de la Commune

Le compte administratif de la Commune et le compte de gestion se présentent comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	395 626. 25 €	202 822. 22 €
Dépenses	306 590. 41 €	28 481. 95 €
Résultat excédentaire	89 035. 84 €	174 340. 27 €

Le conseil municipal adopte à l'unanimité ces deux comptes. Le maire est sorti au moment du vote.

2. Affectation du résultat de fonctionnement 2016.

Suite au constat des excédents de fonctionnement et d'investissement, le Conseil décide à l'unanimité d'affecter en investissement, au compte 1068, la somme de 60 048, 83 €.

3. Vote des 4 taxes.

Le Maire présente l'état 1289 de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016. Pour boucler le budget, le maire précise qu'il n'est pas nécessaire d'augmenter les taux. Il rappelle le niveau des taux moyens des communes du département en 2016 (colonne de droite du tableau) et précise que les taux votés par le précédent conseil sont restés identiques depuis 2009 soit :

Taxes locales	Taux 2017 Allondrelle la-Malmaison	Moyenne départementale 2016 des taux communaux
Taxe d'habitation	11, 23 %	27, 76 %
Taxe foncière bâtie	5, 00 %	18, 51 %
Taxe foncière non bâtie	10, 16 %	26. 92 %
Contribution économique territoriale	18, 01 %	26, 13 % (taux moyen national 2016 des Communes de même catégorie)

A l'unanimité, le conseil décide de ne pas augmenter les impôts pour 2017.

4. Budget primitif 2017 de la Commune.

Le budget primitif 2016 de la Commune se présente comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	322 976.01 €	499 102.45 €
Dépenses	322 976.01 €	499 102.45 €

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité, le budget.

5. Emprunt Crédit mutuel.

Suite à la délibération du conseil en date du 21 mars 2017 par laquelle le Conseil a décidé d'emprunter la somme de 250 000 € au taux de 0.9% sur 10 ans, le Conseil modifie l'objet initial de l'emprunt. Il répartit la somme à hauteur de 150 000 € sur le budget lotissement et 100 000 € sur le budget de la Commune. Voté à l'unanimité.

6. Don en faveur de l'église d'Allondrelle.

Le Comité Franco-Belge a reçu d'un donateur une somme de 30 € au profit de la restauration de l'église Saint-Pierre d'Allondrelle. Le Conseil accepte, à l'unanimité, le chèque et le porte au compte 10251 « Dons et legs en capital ».

7. Indemnité assurance.

Suite au sinistre subi par l'horloge de l'église Saint-Nicolas de La-Malmaison, l'assurance de la Commune a adressé un chèque de 1 589,40 €.

Le Conseil accepte, à l'unanimité, ce chèque et le porte au budget primitif 2017 au compte 778 « produits exceptionnels ».

8. Subventions accordées :

Le conseil municipal décide d'accorder les subventions suivantes :

- 500 € pour la Croix Rouge de Longuyon
- 18 000 € pour le CCAS

Les crédits sont ouverts au budget primitif 2017.

Voté à l'unanimité

Informations au conseil

Indemnités du maire et des adjoints :

La base de calcul qui sert à établir le montant des indemnités augmente à partir du 1^{er} mars 2017. Pour les appliquer, il convient que le Conseil le décide. Le maire et les adjoints ont indiqué qu'ils ne souhaitent pas bénéficier de cette augmentation.

Expropriation du terrain du château d'Eau :

Le Tribunal a pris une ordonnance d'expropriation du terrain au profit de la Commune.

Le maire,

JF MARIEMBERG